DGS221035



DATE DE CONVOCATION

COMMUNE DE POINTE-NOIRE

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 20

PROCURATION: 03

VOTANTS: 23

QUESTION N°01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU COMPTABLE PUBLIC

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1er Adjt, Merlin MELANE 2ème Adjt, Louisette CABRION 3ème Adjt, Albert KAMOISE 4ème Adjt, Géraldine ALBERT 5ème Adjt, Lyndsee PROCIDA 7ème Adjt, Harold ROBERT 8ème Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS: Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

PROCURATION: Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

PREMIERE QUESTION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le comptable public soumet au conseil municipal le compte de gestion 2020 qui a fait l'objet d'un examen préalable en commission « Finances – Budget – Fonds Européens – Organisation Générale – Ressources Humaines » le 09 juin 2021.

Il invite le conseil à approuver ce compte de gestion et constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

• Résultats budgétaires de l'exercice 2020 :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES Prévisions budgétaires totales (a) Titres de recettes émis (b) Réduction des titres (c) Recettes nettes (d=b-c)	7 387 589,14	8 992 147,23	16 379 736,37
	5 231 117,92	9 159 555,62	14 390 673,54
	234 400,00	85 228,56	319 628,56
	4 996 717,92	9 074 327,06	14 071 044,98
DÉPENSES Autorisations budgétaires totales (e) Mandats émis (f) Annulations de mandats (g) Dépenses nettes (h=f-g)	7 387 589,14	11 458 671,55	18 846 260,69
	4 494 010,56	8 582 794,95	13 076 805,51
	0,00	44 039,46	44 039,46
	4 494 010,56	8 538 755,49	13 032 766,05
RÉSULTAT DE L'EXERCICE Excédent (d-h) Déficit (h-d)	502 707,36	535 571,57	1 038 278,93

 Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés 2020

SECTIONS	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Budget Principal					
Investissement	- 657 877,95		502 707,36		- 155 170,59
Fonctionnement	- 2 125 401,34		535 571,57		- 1 589 829,77
TOTAL 1	- 2 783 279,29	0,00	1 038 278,93	0,00	- 1 745 000,36
Budget des serv. à caractère administratif					
TOTAL 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget des serv. à caractère ind. et commercial					
TOTAL 3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 1+2+3	-2 783 279,29	0,00	1 038 278,93	0,00	- 1 745 000,36

Il est précisé que ce résultat correspond exactement aux mandats et titres émis par la commune mais ne prend pas en compte les restes à réaliser.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le décret N°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le comptable public,

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances – Budget – Fonds Européens – Organisation Générale – Ressources Humaines »,

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

- 1°) D'approuver le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par le comptable public comme indiqué ci-dessus.
- 2°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

EMAIRE

DEL Camille ELISABETH



Résumé de l'acte 971-219711215-20210611-DGS2021035-DE

Numéro de l'acte :

DGS2021035

Date de décision :

vendredi 11 juin 2021

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Approbation du compte de gestion 2020 du comptable public

Classification:

7.1.1.2 - Autres actes budgétaires (B.A,B.S,D.M et

C.A)

Rédacteur:

Béatrice DE BOISROLIN

Document principal:

99 DE-

SDGS2021061417512551 14062021175125.PDF

14/06/21 19:08	En cours de création	
14/06/21 19:16	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:17	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN

IXBUS

Résumé de l'acte 971-219711215-20210611-DGS2021035-BF

Numéro de l'acte :

DGS2021035

Date de décision :

vendredi 11 juin 2021

Nature de l'acte :

BF

Objet:

Compte de gestion 2020

Classification:

7.1.1 - Budgets et comptes

Rédacteur :

Béatrice DE BOISROLIN

Document principal:

15/06/21 00:20 En cours de création		
15/06/21 00:21	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
15/06/21 00:21	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 20

PROCURATION: 03

VOTANTS: 23

QUESTION N°02

<u>VOTE DU COMPTE</u> <u>ADMINISTRATIF 2020</u>

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1er Adjt, Merlin MELANE 2ème Adjt, Louisette CABRION 3ème Adjt, Albert KAMOISE 4ème Adjt, Géraldine ALBERT 5ème Adjt, Lyndsee PROCIDA 7ème Adjt, Harold ROBERT 8ème Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS: Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

PROCURATION: Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

DEUXIEME QUESTION

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au compte administratif 2020 qui retrace l'exécution budgétaire de l'année de la commune.

Le compte administratif de l'exercice 2020 a été remis aux conseillers. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le maire soumet le compte administratif 2020 au vote du conseil ;

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, qui est résumé par le tableau ci-dessous.
- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés dans la vue d'ensemble du budget cidessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
RÉALISATION DE	Section de Fonctionnement	8 538 755.49	9 074 327.06	535 571.57
L'EXERCICE 2020	Section d'investissement	4 494 010.56	4 996 717.92	502 707.36
	TOTAL RÉALISATION (A)	13 032 766.05	14 071 044.98	1 038 278.93
REPORT EXERCICE	Section de Fonctionnement	2 125 401.34	0.00	- 2 125 401.34
2019	Section d'investissement	. 657 877.95	0.00	-657 877.95
	TOTAL REPORT (B)	2 783 279.29	0.00	-2 783 279.29
	TOTAL CUMULÉ (A+B)	15 816 045.34	14 071 044.98	- 1 745 000.36
RESTES A RÉALISER	Section de Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
AU 31/12/2020	Section d'Investissement	2 092 525.82	2 292 984.78	200 458.96
TOTAL D	ES RESTES A RÉALISER (C)	2 092 525.82	2 292 984.78	200 458.96
TOTAL CUMULÉ	Section de Fonctionnement	10 664 156.83	9 074 327.06	-1 589 829.77
DES SECTIONS	Section d'Investissement	7 244 414.33	7 289 702.70	45 288.37
	TOTAL CUMULÉ (A+B+C)	17 908 571.16	16 364 029.76	-1 544 541.40

Le résultat brut global de clôture de l'exercice 2020 se solde par un déficit de **1 745 000,36 €.**

Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser au 31/12/2020) est donc déficitaire de 1 544 541,40 ϵ .

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu le décret $N^{\circ}1587$ du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu les arrêtés du 16 décembre 2010 et 29 décembre 2011 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes

Vu le budget primitif 2020 adopté par délibération n° DGS 2020-055 du 30 juillet 2020 du conseil municipal,

Vu la décision modificative N°1 au BP 2020 adopté par délibération n° DGS 2020-097 du 23 décembre 2020 du conseil municipal

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune présenté par monsieur le maire

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances – Budget – Fonds Européens – Organisation Générale – Ressources Humaines »,

Le maire ayant quitté la salle pour le vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Pour: 18 Contre: 00 Abstentions: 04

DECIDE

- 1°) D'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 tel que présenté dans la vue d'ensemble ci-dessus, et conformément au document budgétaire joint.
- 2°) Le maire, la directrice générale des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

POLEMAIRE

DE Camille ELISABETH



IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV
Nombre de membres en exercice : 0 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0 VOTES : Pour : 0 Abstentions : d	D2
Date de convocation : 13 2 JUIN 2021	
Présenté par (1). le maire A, le POINVE. NOIRE le 11 juin 2021	
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session. Ordinaure A, le 10, NTE NOINE Les membres de l'assemblée délibérante (2), 1 1 Juin 2021 Les membres de l'assemblée délibérante (2), 1 AVIII 2021	
CAMILLE ELISABETH, MAIRE	
Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le	A ,le
) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.) L'assemblée délibérante étant : .	
The state of the s	2
AND THOSE	
and astars the state of the sta	25
Timber of the state of the stat	
	B



Résumé de l'acte 971-219711215-20210611-DGS2021036-DE

Numéro de l'acte :

DGS2021036

Date de décision :

vendredi 11 juin 2021

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Vote du compte administratif

Classification:

7.1.1 - Budgets et comptes

Rédacteur:

Béatrice DE BOISROLIN

Document principal:

99 DE-

SDGS2021061417515051_14062021175150.PDF

14/06/21 19:19	En cours de création	
14/06/21 19:20	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:21	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:21	En cours de transmissi	ion



Résumé de l'acte 971-219711215-20210611-DGS2021036-BF

Numéro de l'acte :

DGS2021036

Date de décision :

vendredi 11 juin 2021

Nature de l'acte :

BF

Objet:

Compte administratif 2020

Classification:

7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur :

Béatrice DE BOISROLIN

Document principal:

15/06/21 00:16	En cours de création	
15/06/21 00:17	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
15/06/21 00:17	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN



COMMUNE DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 20

PROCURATION: 03

VOTANTS: 23

QUESTION N°03

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet. DGSL021037



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1er Adjt, Merlin MELANE 2ème Adjt, Louisette CABRION 3ème Adjt, Albert KAMOISE 4ème Adjt, Géraldine ALBERT 5ème Adjt, Lyndsee PROCIDA 7ème Adjt, Harold ROBERT 8ème Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS: Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

PROCURATION: Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

TROISIEME QUESTION

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif à l'affectation. Il explique que le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'est soldé par un déficit global de **1745 000,36** € décomposé comme suit :

> Solde d'exécution négatif de la section d'investissement

155 170,59 €

Déficit de fonctionnement

1 589 829,77 €

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il propose de reporter à nouveau le résultat au budget primitif 2021, respectivement en section d'investissement et en section de fonctionnement comme suit :

Chapitre 001 – Section d'investissement (Dépenses)

155 170,59 €

> Chapitre 002 – Section de fonctionnement (Dépenses)

1 589 829,77 €

Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer

Le conseil municipal

Ouï les explications de monsieur le maire

DECIDE

A la majorité des membres (-02 abstentions : Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC)

1°) De procéder au report des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

Chapitre 001 – Section d'investissement (Dépenses)

155 170,59 €

> Chapitre 002 – Section de fonctionnement (Dépenses)

1 589 829,77 €

2°) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Camille ELISABETH

Résumé de l'acte 971-219711215-20210611-DGS2021037-BF

Numéro de l'acte :

DGS2021037

Date de décision :

vendredi 11 juin 2021

Nature de l'acte :

BF

Objet:

Affectation des résultats de l'exercice 2020

Classification:

7.1.1 - Budgets et comptes

Rédacteur:

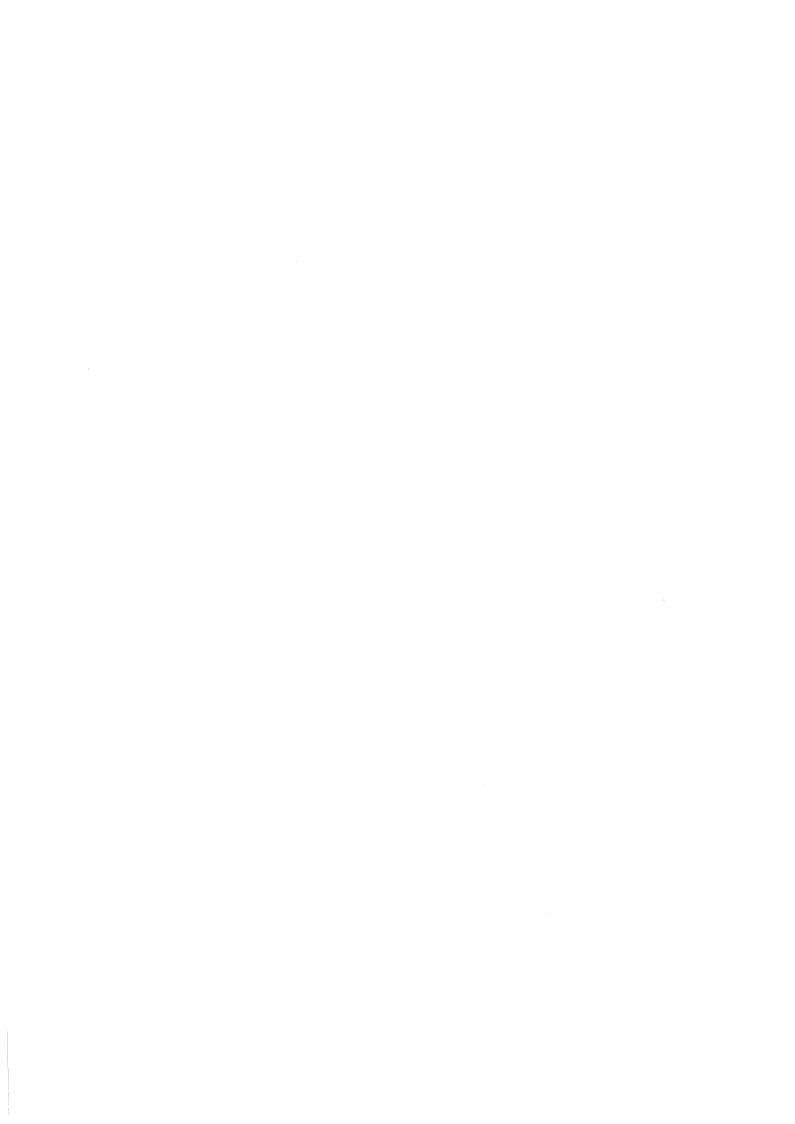
Béatrice DE BOISROLIN

Document principal:

99 BU-

SDGS2021061417522952_14062021175229.PDF

14/06/21 19:23	En cours de création	
14/06/21 19:24	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:25	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:25	En cours de transmissi	on



COMMUNE DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 20

PROCURATION: 03

VOTANTS: 23

QUESTION N°04

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 IUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1er Adjt, Merlin MELANE 2ème Adjt, Louisette CABRION 3ème Adjt, Albert KAMOISE 4ème Adjt, Géraldine ALBERT 5ème Adjt, Lyndsee PROCIDA 7ème Adjt, Harold ROBERT 8ème Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS: Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

PROCURATION: Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

QUATRIEME QUESTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au projet de budget primitif 2021.

Il signale que le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Le projet de budget primitif 2021 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 112 071,14	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 728 969,00	
65	Autres charges de gestion courante	600 661,96	
66	Charges financières	79 804,97	
67	Charges exceptionnelles	37 830,00	
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sections	594 648,50	
002	Solde d'exécution reporté	1 589 829,77	
013	Atténuations de charges		15 000,00
70	Produits des services et du domaine		217 299,20
73	Impôts et Taxes		6 298 328,00
74	Dotations, Subventions et Participations		1 579 513,00
75	Autres produits de gestion courante		40 000,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		1 000,00
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sections		703 270,00
002	Résultat reporté		0,00
	TOTAL SECTION	10 743 815,34	8 854 410,20

Section d'investissement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et Dettes assimilées	640 484,33	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
23	Immobilisations en cours	218 196,97	
	Opérations d'Equipements	1 801 910,03	
040	Opérat° d'ordre de transf. entre sections	703 270,00	
001	Solde d'exécution reporté	155 170,59	
10	Dotations, Fonds divers		610 807,93
13	Subventions d'investissements reçues		2 092 445,49
16	Emprunts		0.00
024	Produits de cession d'immobilisations		221 130,00
040	Opérat° d'ordre de transf. entre sections		594 648,50
001	Solde d'exécution reporté		0.00
	TOTAL SECTION	3 519 031,92	3 519 031,92

BALANCE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021 (dont report CA 2020)

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 743 815,34	8 854 410,20	- 1 889 405,14
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 519 031,92	3 519 031,92	0,00
TOTAL DES SECTIONS	14 262 847,26	12 373 442,12	- 1 889 405,14

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L.2324-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 avril 2021 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2021,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2021 portant vote du compte administratif 2020,

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens - Organisation générale - Ressources Humaines » du 9 juin 2021

Entendu l'exposé de monsieur le maire

Après en avoir délibéré

DECIDE

A la majorité des membres présents (-04 abstentions : Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Grégory CABRION, Béatrice BELAIR)

1. ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2021, dont les chapitres en dépenses et recettes des deux sections –Fonctionnement et Investissement- et la balance générale sont arrêtés comme suit (voir document budgétaire joint) :

Section de fonctionnement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 112 071,14	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 728 969,00	
65	Autres charges de gestion courante	600 661,96	
66	Charges financières	79 804,97	
67	Charges exceptionnelles	37 830,00	
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sections	594 648,50	
002	Solde d'exécution reporté	1 589 829,77	
		9	
013	Atténuations de charges		15 000,00
70	Produits des services et du domaine		217 299,20
73	Impôts et Taxes		6 298 328,00
74	Dotations, Subventions et Participations		1 579 513,00
75	Autres produits de gestion courante		40 000,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		1 000,00
042	Opérat° d'ordre de transf. entre sections		703 270,00
002	Résultat reporté		0,00
	TOTAL SECTION	10 743 815,34	8 854 410,20

Section d'investissement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et Dettes assimilées	640 484,33	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
23	Immobilisations en cours	218 196,97	
	Opérations d'Equipements	1 801 910,03	
040	Opérat° d'ordre de transf. entre sections	703 270,00	
001	Solde d'exécution reporté	155 170,59	
10	Dotations, Fonds divers		610 807,93
13	Subventions d'investissements reçues		2 092 445,49
16	Emprunts		0.00
024	Produits de cession d'immobilisations		221 130,00
040	Opérat° d'ordre de transf. entre sections		594 648,50
001	Solde d'exécution reporté		0.00
TOTAL SECTION		3 519 031,92	3 519 031,92

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 743 815,34	8 854 410,20	- 1 889 405,14
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 519 031,92	3 519 031,92	0,00
TOTAL DES SECTIONS	14 262 847,26	12 373 442,12	- 1 889 405,14

- **2. PRECISE** que l'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau des chapitres et opérations pour la section d'investissement, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle, en conformité avec la nomenclature comptable en vigueur pour les communes
- **3**. Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LEMAIRE

Camille ELISABETH

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
Nombre de membres en exercice : 0 3 Nombre de membres présents : 0 3 Nombre de suffrages exprimés : 0 2 3 VOTES : Pour : 0 4 9 Contre : 0 Abstentions : 64	
Date de convocation : # 7 JUIN 2021	
Présenté par (1), le maire le 11 juin 2021	
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session CICINCIR. A, le LOINCE NOITE 11 Juin 2021 Les membres de l'assemblée délibérante (2),	\
Camille ELISABETH	
Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le	A , le
(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme. (2) L'assemblée délibérante étant : .	Α, ιο
A Report of the	
And Ample of the second of the	
The state of the s	
the formation with	
	age as e
1892	



Résumé de l'acte 971-219711215-20210611-DGS2021038-BF

Numéro de l'acte :

DGS2021038

Date de décision :

vendredi 11 juin 2021

Nature de l'acte :

BF

Objet:

Vote budget primitif

Classification:

7.1.1.1 - Budgets primitifs

Rédacteur:

Béatrice DE BOISROLIN

Document principal:

14/06/21 19:26	En cours de création	
14/06/21 19:27	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:27	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN

Résumé de l'acte 971-219711215-20210611-DGS2021038-BF

Numéro de l'acte :

DGS2021038

Date de décision :

vendredi 11 juin 2021

Nature de l'acte :

BF

Objet:

Budget primitif 2021

Classification:

7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur :

Béatrice DE BOISROLIN

Document principal:

15/06/21 00:13	En cours de création		
15/06/21 00:15	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN	
15/06/21 00:15	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN	



DES LOLU 039



DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 20

PROCURATION: 03

VOTANTS: 23

QUESTION N°05

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 IUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1er Adjt, Merlin MELANE 2ème Adjt, Louisette CABRION 3ème Adjt, Albert KAMOISE 4ème Adjt, Géraldine ALBERT 5ème Adjt, Lyndsee PROCIDA 7ème Adjt, Harold ROBERT 8ème Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS: Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

PROCURATION: Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

CINQUIEME QUESTION

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Monsieur le maire expose au conseil qu'il convient comme à l'accoutumé, en début d'exercice de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales en vue de leur application dans les rôles généraux 2021.

Il rappelle les taux en vigueur actuellement, et signale qu'il convient de procéder à la fixation des taux 2021 pour :

- ➤ La taxe foncière bâtie (TFB)
- ➤ La taxe foncière non bâti (TFNB), comme indiqué ci-dessous ;

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe Foncier Bâti	31.10 %	31.10 %
Taxes Foncier Non Bâti	48.27 %	48.27 %

En application de ces taux, les ressources fiscales attendus sont présentées comme suit ;

Taxes	Bases d'imposition effective 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2020 (pm)	Coefficient de variation	Taux 2021	Produits à taux constants
TFB	4 193 004	4 183 000	31,10 %	1,000000	56.37% (*)	2 357 957
TFNB	12 626	12 700	48,27 %	1,000000	48,27 %	6 130
	TOTAL PRODUIT ATTENDU					2 364 087

(*) dont taux départemental 2020 : 25.27 %

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens - Organisation générale - Ressources Humaines » du 9 juin 2021

Ouï les explications de monsieur le maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A la majorité des membres (-02 abstentions : Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC)

 1°) D'adopter le coefficient proportionnel de 1,000000 à la taxe foncière bâtie et à la taxe foncière non bâtie come indique ci-dessous ;

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe Foncier Bâti	31.10 %	31.10 %
Taxes Foncier Non Bâti	48.27 %	48.27 %

2°) De voter les produits attendus et inscrits au budget primitif 2021 comme suit ;

Taxes	Bases d'imposition effective 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2020 (pm)	Coefficient de variation	Taux 2021	Produits à taux constants
TFB	4 193 004	4 183 000	31,10 %	1,000000	56,37 % (*)	2 357 957
TFNB	12 626	12 700	48,27 %	1,000000	48,27 %	6 130
TOTAL PRODUIT ATTENDU					2 364 087	

^(*) dont taux départemental 2020 : 25.27 %

- 3°) De compléter l'état de notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 Imprimé M1259 COM
- 4°) Le maire, la directrice générale des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME LE MAIRE

Camille ELISABETH



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

COMMUNE: 121 POINTE-NOIRE

ARRONDISSEMENT: 97 BASSE-TERRE

TRÉSORERIE SPLOUSGC: TRESORERIE DE POINTE-NOIRE

N° 1259 COM (1) TAUX

2021

FDL

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

ndus Taux plafond ol.5) nour 2021			6 130 177,43	**	- 6.J	200
Produits attendus (col.3 x col.5)			`~C		3) 6 '5	200 hac &
TAUX VOTĖS	(A) FE 27 (A)	ころい	48,27			
Produit de référence (col.3 x col.2)	2 357 957		6 130		2 364 087	
Bases d'imposition prévisionnelles 2021	4 183 000	40.100	17 / 00		Totaux	
Taux de référence pour 2021 2	56,37 (*)	48.27			n 2021, cochez la case :	
 Bases d'imposition effectives 2020	4 193 004	12 626			Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case	ntal 2020 : 25,27
Taxes	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non hâfi)		CPE	Si la diminution sans li	(*) dont taux départemental 2020 :

le:		Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux nlafond une variation différenciée doit	obligatoirement être votée.
Taux proportionnel (col.8 x col.10)	Z 22) (200
ON PROPORTIONNELLE	2		\000000 = \
COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Produit total souhaité	180 h%?	2 364 087
Taux de référence de 2021 s	56,37	48,27	^
Тахеѕ	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâtí).	OFE
AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE	Il n'est pas nécessaire de	de reconduction des taux - de reconduction des taux	de reterence - ou de variation différenciée

(6 décimales			
	:		
		1	
4			
Jue 4			
l colonne			
2		2	
il de référence (tota			
Ø.	i	-	
300	: : : :		
ere		i	Ü
ē	ı,		:
de		1	:
Ø,	ï	ì	
3	į	*	i
Ħ	1		ì
Produit total	İ		
ñ	į.	1	

S required
8
67
T
S
世
3
TAUX VC
(2)
품
Ø
1
ANTES DE
a
A
A.
=
ALES
Щ
8
3
III.
m
2
Ē
SC
Ó
RESSO

	Total	278 676	0 20 0 77					
	I VA HallOHAIE				ent correcteur	contribution	- 427 035	
Taxe and TENE	ON II TOO OOO				Effet du coefficient correcteur	versement		
三		2/8 5/6		***************************************	:	contribution		
TASCOM						עמיסוות וו		
压					DCRIP			
CVAE	^			A II contions a contional A	Allocations compensatrices	78 200	000	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2021

of total previsionnel 2021

2263 928

NOIRE

Le maire,

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES **GUY BENSAID**

Le préfet, Φ FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
AR

COMMUNE: 121 POINTE-NOIRE

ARRONDISSEMENT: 97 BASSE-TERRE

TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRESORERIE DE POINTE-NOIRE

TAUX

FDL 2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

	Page 8 P	IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAINES.							
Basses according to a part of the conset municipal E-blen	Passe conditions Passe conditions but let consell municipal Passe conditions but let conditions but				2 BASES NON TAXEES			5. PI	RODUIT DES IFER
17.479 Taxe fondere (note) at the consent nutricipal and sociative (see arte-prises (CFE) 12.44	17.479 Tave fondere (abs.)	1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICE	S		Z. DASES NON INVELS				
17 479 Taxe fondete (bdl)	17 479 Tave fondete (bdt)	Taxe foncière (bâti) :			3ases exonérées par le co	onseil municipal		Й	iliennes & hydroliennes
17 479 Taxe fonder (from bit)	17 479 Taxe fondere (fron bit)	Parsonnes de condition modeste		089 6	Faxe foncière (bâti)		and the second s		
Contraction (CPEV) Mayorite	Contraction for device (Departments socialized) Contraction for device entireprises (CFE) Passe soundées par la loi au titre des autreprises (CFE) Passe soundées par la loi au titre des autreprises (CFE) Passe soundées par la loi au titre des autreprises (CFE) Passe soundées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la loi au titre des autres agricoles Passe pronciées par la la loi au titre de laquelle la diminution sans liera a de agricoles Passe pronciées par la		the same of the sa	17 479	Lava foncière (non hâti)			1 4 8	
gue durée (logements sociaux) Dissalation fonderlee des entreprises (CFE) Les des centreprises (CFE): Les des cratitors d'établissements Les contres des mitres des nurées par les entreprises Les d'AREC part dégrevée C. CARE: pa	Passes scondides partaloi Contisation fondere des entreprises (CFE)	 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 	the second second second second second	:	ומער וסווסובים (ווסוו ממנו)	Ĺ			Centrales electriques
Taxe fondere (tabl)	Page	c. Exonération de longue durée (logements sociaux)		0	Cotisation fonciere des entr	eprises (CFE)			
Take fonciere (ball) Take fonciarion fonciere des entricprises Canamara (ball) Take fonciarion fonciere (ball) Take fonciarion fonciario	Take fondère (bât) Take fondère (non bât) Take fondère (pat bât) Take fondère (non bât) Take fondère (d. Locaux industriels		0	Bases exonérées par la lo	ji	MARKET CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPE		entrales photovoltaïques
Contact	Contaction fonciere (non băti) 38 183 Contaction fonciere des entreprises (CFE) Colisation foncière des entreprises (CFE) Bases soxonérées par la loi au titre des letres agrícoles Contaction foncière des entreprises Colisation foncière des la majoration foncières de la majoration foncières de la majoration foncière des la majoration foncières de la majoration foncières de la majoration foncières de la majoration foncières de la majoration foncière des lates foncières de la majoration foncière des la majoration foncières de la majoration foncières de la majoration foncière des la majoration foncières de la majoration foncière des la majoration foncières de la majoration foncières de la majoration foncière des la majoration foncières de la majoration foncière des la majoration foncières de la major				Taxe foncière (bâti)			L	The second secon
Contraction for detail titre des terreprises (CFE) Contraction for detail titre des terreprises (CFE) Contraction for detail titre des terreprises Contraction for detail titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée CFE) Contraction for detail titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée CFE) Contraction for detail titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée CFE) Contraction for detail titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée CFE) CFE	rotations (CFE): Se oréations of cliablissements Se oréations of cliablissements Se oreations of compenses COME: part dégravée COME: exonérations non compensées articipations non compensées non compensée	Taxe foncière (non bâti) :		21 241	Tava foncièra (non hâti)				
Cotisation fonciere des entreprises (LFE)	Cotisation fonciere des entreprises (LFE)		THE RESIDENCE AND ADDRESS OF THE PARTY OF TH		מעם וסווכוכו כל ויוסוו במינו	ÍI ())	Sentrales hydrauliques
3. CVAE 2. part nette versée par la loi au titre des terres agricoles 2. CVAE 2. part nette versée par les entreprises 2. CVAE 2. part dégrevée 2. CVAE 2. part dégrevée 2. CVAE 2. part dégrevée 3. Eases hors résidences principales et locaux vacants 3. Eases hors résidences principales et locaux vacants 3. Eases hors résidences principales et locaux vacants 3. Eases hors résidences secondaires soumises à majoration 3. Eases des locaux vacants soumises à majoration 4. TaxE D HABITATION 3. Eases des locaux vacants soumises à majoration 4. FaxE D HABITATION 4. Eases des locaux vacants soumises à majoration 4. TaxE D HABITATION 4. Eases des locaux vacants soumises à majoration 4. FaxE D HABITATION 4. Eases des locaux vacants soumises à majoration 4. FaxE D HABITATION 4. Ease des locaux vacants soumises à majoration 4. FaxE D HABITATION 4. Ease des locaux vacants soumises à majoration 4. Ease des la communal 4. Ease des locaux vacants soumises à la papiliquée 4. A0000 177,43 17,43	3. CVAE 2. C	Cotisation foncière des entreprises (CFE):			Cotisation foncière des ent	reprises (CFE)			
3. CVAE: part nette versée par les entreprises	3. CVAE 2011 nette versée par les entreprises 2. CVAE 2011 nette versée par les entreprises 3. CVAE 2011 nette versée par les entreprises 2. CVAE 2011 nette versée par les entreprises 2. CVAE 2. Eases hors résidences principales et locaux vacants 3. Eases hors résidences principales et locaux vacants 3. Eases hors résidences secondaires soumises à majoration 6. Eases des locaux vacants soumises à majoration 7. Eases des locaux vacants 7. Eases des locaux vacants soumises de la majoration 7. Eases des locaux vacants 7. Eases des locaux	a. Réduction des bases des créations d'établisseme	ents	0	Bases exonérées par la lo	oi au titre des terres agric	soles		entrales aéothermiaues
Communication Communicatio	CVAE : part dégrevée	I Franchest no residence of among any du territoin	<u>a</u>		2 CVAE				
CORPECTEDIT	CORRECTEDR COUNTY	b. Exorieration en zones d'amenagement da territor	2		3. CVAE			**	
Lange Lang	Lear all outside does entireprises : a Bases hors résidences principales et locaux vacants La TaxE DI-HABITATION	c. Base minimum			a. CVAE : part nette versé	e par les entreprises			Transformateurs
Lance Lanc	Lance Lanc	d. Locaux industriels			b. CVAE : part dégrevée				
Leg	Leb : 2 Leb : 2 Leb : 2 Leb : 2 Leb : 3 Leb	Autros allocations				n compensées			
## TAXE D'HABITATION a. Bases hors résidences principales et locaux vacants a. Bases hors résidences principales et locaux vacants soumises à majoration b. Bases résidences secondaires soumises à majoration c. Bases des locaux vacants soumises à majoration d. Taux figé de taxe d'habitation départemental Taux maximum des EPCI (col.14 – col.15) départemental Taux maximum des EPCI (col.14 – col.15) des EPC	the continuition sans lien a été appliquée a. Eases hors résidences principales et locaux vacants a. Bases hors résidences principales et locaux vacants a. Bases hors résidences secondaires soumises à majoration Th	e. Aunes anocanons				-	The second secon	0)	stations radioélectriques
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants b. Bases résidences secondaires soumises à majoration c. Bases des locaux vacants soumises à majoration d. Taux figé de taxe d'habitation d. Taux figé de taxe d'habitation Taux plafonds communaux à ne pas communaux à ne pas départemental 2021 Taux plafonds communaux à ne pas départemental 2021 Taux communal Taux 2020 des EPCI (col.14 – col.15) à ne pas dépasser spéciale communaux Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020: >>>	a. Bases hors résidences principales et locaux vacants ommises à majoration de la majoratio	Cofisation sur la valeur ajoutée des entreprises			4. TAXE D'HABITATION			045 679	The state of the s
C. Bases des locaux vacants soumises à majoration 6.2055 C. Bases des locaux vacants soumises à majoration 7.1 FR. 18.98 C. Bases des locaux vacants soumises à majoration 18.98 2.1 Taux figé de taxe d'habitation 1.2 CM	LESTAUX TEDES TAUX TEDES TAUX THE DES TAUX THE TAUX THE DEVELOR TO TAUX THE TAUX THE DEVELOR THE DUT TAUX THE DOUT TAUX THE TAUX TH				a. Bases hors résidences p	orincipales et locaux vacan	ıts		7 - Stockage, transport
C. Bases des locaux vacants soumis à THLV 18,38 C. Bases des locaux vacants soumis à THLV 18,38 C. Bases des locaux vacants soumis à THLV 18,38 C. Bases des locaux vacants soumises à majoration TH 0,00 C. Peronancial communaux à majoration 18,38 C. Bases des locaux vacants soumises à majoration THLV 18,38 C. Bases des locaux vacants soumises à majoration THLV 18,38 C. Bases des locaux vacants soumises à majoration THLV 18,38 C. Bases des locaux vacants soumises à majoration THLV 18,38 C. Bases des locaux vacants soumises à majoration 18,38 C. Bases des locaux vacants soumises à majoration THLV 18,38 C. Bases des locaux vacants soumises à Taux patronal C. Bases des locaux vacants C. Bases des locau	Communator Court	Dotation pour perte de THLV :		0	h Bases résidences secor	idaires soumises à majora	tion	5	
18,98 Taux figé de taxe d'habitation Taux maximum dépasser pour à la	18,98 2. Dasses us rocal and the process of the		AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE		o Dagos des localiv variat	Its soumis à THLV	TO THE RESIDENCE OF THE PARTY O	522 055	THE SECURITY OF PERSONS ASSESSED IN SECURITY OF THE SECURITY O
de laquelle la diminution sans lien a été appliquée e. Taux rige de taxe d'naoitation d. Taux rige de taxe d'naoitation d. Taux rige de taxe d'naoitaes à majoration TH O,318896 e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH O,000 Taux plafonds Taux 2020 Communaux à ne pas Communaux à ne pas Communaux à ne pas Taux 2020 (col.14 – col.15) Anajoré A,40000 177,43 A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal Communal A,40000 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Communal de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	Dotation TH (Mayotte):			c. Dascs are locaen saca					
unaux de 2020 au niveau Taux plafonds depasser pour 2021 depasser pour 2021 depasser pour 2021 depasser pour 2021 de BPCI (col.14 – col.15) an e pas dépasser pour 2021 de la majoré de la majoré de la majorátion de la majoré de la majorátion de la majorátion col.14 – col.15) an e pas dépasser de la majorátion de la majorática de la majorátion de la majorática de 2020 : ***********************************	Taux plafonds communaux de 2020 au niveau Taux plafonds des EPCI des EPCI (col.14 – col.15) a ne pas depasser pour 2021 (col.14 – col.15) a ne pas depasser pour				d. Taux fige de taxe d'habi	tation			FRACTION DE TVA
Taux plafonds communaux à ne pas communaux à ne pas dépasser pour 2021 des EPCI (col.14 – col.15) à ne pas dépasser spéciale 14 130,53 >>> 181,83 4,40000 177,43 foncières de 2020 :	Taux plafonds communaux à ne pas communaux à ne pas dépasser pour 2021 des EPC1 (col.14 – col.15) a ne pas dépasser pour 2021 des EPC1 (col.14 – col.15) a ne pas dépasser spéciale de la majoration départemental 2021 des EPC1 (col.14 – col.15) a ne pas dépasser spéciale de la majoration des taxes foncières de 2020 :	6. COEFFICIENT CORRECTEUR		0,818896	e. Taux résidences second	daires soumises à majorati	on TH	0,00	*
Taux plafonds	Taux plafonds								
unaux de 2020 au niveau Taux plafonds Taux 2020 dépasser pour 2021 Taux maximum de la majoration départemental départemental départemental départemental départemental 130,53 130,53 >>> 130,53 >>> 52,21 130,53 >>> 130,53 >>> >>> 72,73 181,83 4,4000 177,43 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Actival de laquelle la diminution sans lien a été appliquée >>> >>> >>>	unaux de 2020 au niveau Taux plafonds Taux 2020 dépasser pour 2021 Taux maximum de la majoration départemental départemental 2021 2021 des EPCI (col.14 - col.15) à ne pas dépasser spéciale de la majoration 13 130,53 >>> 130,53 >>> 52,21 130,53 >>> >>> 72,73 181,83 4,40000 177,43 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : Ac laquelle la diminution sans lien a été appliquée >>> >>> >>>	8 ÉLÉMENTS LITHES ALI VOTE DES TAUX				Nilginos.	MAJORATION SPECIA	LE DU TAUX DE CPI	es ca
Taux moyens communaux de 2020 au niveau Taux plafonds Taux 2020 acepasser pour 2021 (col.14 - col.15) a ne pas dépasser de la majoration andione foncière (bâti)	Taux moyens communaux de 2020 au niveau Taux 2020 acepasser pour 2021 des EPCI (col.14 – col.15) an epas dépasser spéciale la diminution sans lien a été appliquée Taux 2020 acepasser pour 2021 (col.14 – col.15) an epas dépasser spéciale le la majoration de la majoration de la majoration foncière (bâti) 46,89 52,21 130,53 >>>					communaux a ne pas	Taux comminal	Taux maximum	perçue en 2020 par
foncière (bâti)	foncière (bâti)	Taux moyens communau	ıx de 2020 au niveau	Taux plafonds	Taux 2020	depasser pour 2021	majoré	de la majoration	d'addlomération la
foncière (bâti)	foncière (bâti)	national	départemental	2021	des EPCI	16	à ne pas dépasser	spéciale	communauté urbaine
foncière (non bâti). 49,79 72,73 181,83 4,40000 177,43 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : foncière (non bâti). >>>	foncière (non bâti). 49,79 72,73 181,83 4,40000 177,43 Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : foncières de 2020 : anational communal commu		52.21	130,53	^	130,53	^	^	ou de communes
foncière (non bâti). 49,79 72,73 181,83 4,40000 117,43 Faux finayen pontation communal foncières de 2020 :	foncière (non bâti). 49,79 72,73 181,83 4,40000 117,43 Taux moyen poncière de 2020 : foncières de 2020 : foncières de 2020 : foncières de 2020 : foncière					C7	or cover and T	ndárá dae tayas	ayant opte pour la
>>> rational communal communal communal communal communal communal structure de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	>>> hational communal communal communal communal communal solution sans lien a été appliquée		72,73	181,83	4,40000	1/1/43	foncières	de 2020 :	uscalite professioning
>>> >>>	INUTION SANS LIEN Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée		^^	^ ^	^	^	national	communal	
				1			^	^	25,04
			aquelle la diminution san	s lien a ete appliq	Jee				

Résumé de l'acte 971-219711215-20210611-DGS2021039-DE

Numéro de l'acte : DGS2021039

Date de décision : vendredi 11 juin 2021

Nature de l'acte : DE

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 Objet:

Classification: 7.2.1 - Vote des taux

Rédacteur: Béatrice DE BOISROLIN

Document principal:

Historique:

14/06/21 19:28	En cours de création	
14/06/21 19:29	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:29	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN



COMMUNE DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 20

PROCURATION: 03

VOTANTS: 23

QUESTION Nº06

FIXATION DUREE ET AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

4 14

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 IUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur Camille ELISABETH, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1er Adjt, Merlin MELANE 2ème Adjt, Louisette CABRION 3ème Adjt, Albert KAMOISE 4ème Adjt, Géraldine ALBERT 5ème Adjt, Lyndsee PROCIDA 7ème Adjt, Harold ROBERT 8ème Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS: Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

PROCURATION: Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

Madame Ursula CASTARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION

<u>DELIBERATION PORTANT FIXATION DE LA DUREE ET DU MONTANT DE L'AMORTISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2021</u>

Monsieur le Maire expose au conseil que les communes sont tenues d'amortir les biens renouvelables acquis (immobilisations) et signale que l'assemblée doit fixer librement les durées d'amortissement conformément au tableau indicatif prévu à l'instruction comptable M14

Il rappelle à cet effet la délibération du 26 janvier 1996 fixant les taux d'amortissement et dépose sur le bureau du conseil la liste des immobilisations acquis au cours de l'année 2020.

Il signale qu'il convient également de procéder à l'amortissement d'autres opérations ;

- Operations pour le compte de tiers
- > Opérations patrimoniales

Il invite le conseil à prendre connaissance et à délibérer

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens - Organisation générale - Ressources Humaines » du 09 juin 2021

Ouï les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

- 1) D'agréer les propositions de monsieur le Maire, telles qu'elles ont été présentées (cf. détail ci-dessous)
- **2)** Que les amortissements constituent une opération d'ordre budgétaire et feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2021 comme suit :
- Immobilisations corporelles et incorporelles

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	107 133,76
Investissement (recettes)	Chapitre 040	107 133,76

Operations pour le compte tiers

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	34 244,74
Investissement (recettes)	Chapitre 040	34 244,74

> Opérations patrimoniales

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	453 270,00
Investissement (recettes)	Chapitre 040	453 270,00

3) Le maire, la directrice générale des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Camille ELISABETH



Résumé de l'acte 971-219711215-20210611-DGS2021040-DE

Numéro de l'acte :

DGS2021040

Date de décision :

vendredi 11 juin 2021

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Fixation durée et amortissement de l'exercice 2021

Classification:

7.1.1 - Budgets et comptes

Rédacteur:

Béatrice DE BOISROLIN

Document principal:

Historique:

14/06/21 19:30	En cours de création	
14/06/21 19:31	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:32	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN





DATE DE CONVOCATION

02 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 20

PROCURATION: 03

VOTANTS: 23

QUESTION N°07

APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (MSP)

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LEMAIRE

whehe

Camille ELISABETH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 11 juin, à 15 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations de la commune de Pointe-Noire, en séance à huit clos sous la présidence de Monsieur **Camille ELISABETH**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: Camille ELISABETH Maire, Nicole De La REBERDIERE-RAMILLON 1er Adjt, Merlin MELANE 2ème Adjt, Louisette CABRION 3ème Adjt, Albert KAMOISE 4ème Adjt, Géraldine ALBERT 5ème Adjt, Lyndsee PROCIDA 7ème Adjt, Harold ROBERT 8ème Adjt, Lina BIABIANY née MARLU, Fred DESIREE, Lise THIBAUDIER, Roselise FAMIBELLE, Roselet CHARLES, Christine PHIBEL, Marc ASTASIE, Ursula CASTARD, Christian JEAN-CHARLES, Charles VAIRAC, Béatrice BELAIR, Grégory CABRION

ETAIENT ABSENTS: Jules KAMOISE, Patrick SEREMES, Murielle SINIVASSIN, Sara PRADEL, Cédric PHILOGENE, Boris CARENE, Constance SEREMES, Annick PRADEL-CHRISTOPHE

PROCURATION: Boris CARENE à Lyndsee PROCIDA, Sara PRADEL à Harold ROBERT, Patrick CARENE à Roselet CHARLES,

Madame Ursula CASTARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION

APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (MSP)

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un groupement d'investisseurs projette la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur le territoire de la commune, en face du service technique communal.

Il informe qu'une MSP est une équipe de professionnels de santé d'une même zone géographique autour d'un projet de santé commun, témoignant d'un exercice coordonné et pluri professionnel autour d'une patientèle commune.

Ce Pôle de Santé de Pointe Noire se veut être une solution pour la patientèle locale mais aussi une opportunité pour le développement de la commune.

C'est donc un véritable projet d'utilité publique permettant de :

- Positionner l'un des principaux centres de santé de la côte sous le vent au cœur de la commune de Pointe-Noire,
- Garantir la pérennité du tissu médical et paramédical sur la commune,
- Faciliter l'accès aux différents professionnels de santé,
- Augmenter la coopération pour améliorer le suivi et la prise en charge des patients.

La réalisation de ce projet validé et soutenu financièrement par l'ARS et la Région Guadeloupe suppose également une adhésion de la commune.

Néanmoins, l'implantation de ce futur MSP sur la parcelle AO 855 de 127 m² nécessite une emprise au sol suffisante pour l'ensemble de l'édifice projeté. A cet effet, la commune est sollicitée pour faciliter cette réalisation par la mise à disposition du terrain d'assiette complémentaire nécessaire, moyennant une rétribution financière et/ou autres dédommagements et sous toutes réserves des dispositions règlementaires en vigueur, singulièrement en matière foncière, de construction, d'urbanisme et autres domaines concernés.

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances - Budget - Fonds Européens - Organisation générale - Ressources Humaines » du 9 juin 2021

Ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des membres

- 1°) D'approuver le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur le territoire communal.
- 2°) D'autoriser le maire à faciliter la réalisation de ce projet par la mise à disposition du terrain d'assiette nécessaire, en complément de la parcelle d'origine AO 855, moyennant une rétribution financière et/ou autres dédommagements et sous toutes réserves des dispositions règlementaires en vigueur, singulièrement en matière foncière, de construction, d'urbanisme et autres domaines concernés.
- 3°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour la réalisation de ce projet en lien avec les promoteurs et les applications pratiques liées à la présente décision et l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Camille ELISABETH

Résumé de l'acte 971-219711215-20210611-DGS2021041-DE

Numéro de l'acte :

DGS2021041

Date de décision :

vendredi 11 juin 2021

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Approbation projet de construction maison de santé pluridisciplinaire

Classification:

8.2.7 - Santé publique

Rédacteur:

Béatrice DE BOISROLIN

Document principal:

Historique:

14/06/21 19:32 En cours de création		
14/06/21 19:35	En préparation	Béatrice DE BOISROLIN
14/06/21 19:35	Reçu	Béatrice DE BOISROLIN

